

Les Arcs, le 11 septembre 2023



De : Cédric Lespiau

À : Guillaume Desrues

Président de l'association 3A

Maire de Bourg Saint Maurice-Les Arcs

Avenir et Animation des Arcs

Monsieur le Maire,

L'association 3A, qui fédère des propriétaires amoureux des Arcs et attachés à son développement durable, enregistre avec consternation votre intention de faire voter jeudi prochain par le conseil municipal une majoration de 40 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) de la commune.

Avec l'augmentation inévitable des valeurs locatives due à l'inflation, et avec celle du taux de base de la taxe d'habitation déjà décidée en mars dernier par le conseil municipal, il est légitime d'anticiper que tous les propriétaires de résidences secondaires supporteront en 2024 une augmentation de leur taxe d'habitation qui sera non pas de 40%, mais de plus de 60% par rapport à 2022 (dont 11% en 2023) !

Cette augmentation nous choque et elle nous mécontente par son ampleur et par son caractère discriminatoire.

Dans ma lettre du 15 décembre 2022, je faisais déjà valoir qu'elle serait dans son principe tout à la fois :

- inamicale à l'égard de l'ensemble des propriétaires de résidences secondaires,
- injuste, ceux-ci étant les seuls contributeurs du budget communal au titre de la TH sans pour autant bénéficier des mêmes services publics,
- inefficace eu égard à l'argument initialement avancé de lutte contre les difficultés de logement des Borains, notamment les plus jeunes ou ceux disposant de faibles revenus (les logements des Arcs, du fait de leur localisation, de leur taille et de leur occupation saisonnière n'accroissant aucune pénurie de logement permanent),
- inappropriée au regard des difficultés budgétaires de la commune, le rendement des autres taxes locales telle la taxe foncière également supportée par tous les propriétaires étant bien supérieur à celui de la THRS.

Nous sommes de plus navrés de constater que la plupart des arguments justificatifs développés dans le communiqué de presse du 7 septembre démontrent par leur faiblesse l'absence de justifications suffisantes :

- Comment croire que la première raison serait, fût-ce pour partie, d'inciter les propriétaires de résidences secondaires, majoritairement concentrées sur les Arcs, à

louer leur logement à l'année alors que la station est fermée plus de la moitié de l'année ?

- Non, ce n'est pas « l'offre de logements touristiques [*qui se trouve concentrée en stations fermées la majeure partie de l'année*] qui induit rareté des biens et tarifs inaccessibles [*entraînant*] difficultés de logement pour les habitants à l'année et les travailleurs saisonniers » !

N'est-ce pas plutôt l'absence pendant de longues années d'une réelle politique communale du logement ?

- Comment accepter l'idée que c'est une majoration de la THRS qui devrait financer les dépenses supplémentaires de navettes et de funiculaire, plutôt que la taxe de séjour ou la redevance sur les remontées mécaniques déjà en place à cet effet ?
- En tout état de cause, y aura-t-il une possibilité de vérifier la réalité du fléchage annoncé de la majoration de la THRS des arcadiens vers des dépenses utiles aux Arcs ?
- Où sont les espaces publics anciennement privés repris par la commune et induisant pour elle de nouvelles charges d'entretien ?

Nous inviterons les propriétaires de résidences secondaires à être plus nombreux pour faire entendre leur voix comme électeurs de la commune et pas seulement comme contribuables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma fidèle considération.



Cédric Lespiau

Président de l'association 3A